

COLLÈGE REP+ : Jules VERNE NÎMES

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE
L'ÉDUCATION PRIORITAIRE**

Localisation géographique :

40 rue du Vallon, 30900 NIMES

Collège situé entre les quartiers de Puech du Teil et Pissevin/Valdegour.

Présentation de l'établissement :

Le collège Jules VERNE a été classé REP+ en 2018, suite à la fermeture du collège Diderot. Il a alors accueilli une grande partie des élèves du quartier Valdegour et de nombreux personnels par mesure de carte scolaire. 511 élèves sont scolarisés dans 22 divisions, les résultats au DNB sont largement en dessous des attendus académiques, l'orientation en filière professionnelle domine. L'IPS est de 69.4. L'équipe pédagogique, comme les autres personnels, est installée dans des pratiques pédagogiques et éducatives qui peuvent être innovantes, autour de nombreux projets pluridisciplinaires. De nombreuses options (BIA, Design, SI allemand) sont proposées.

Le niveau des élèves comme le rapport à l'école est très hétérogène ; avec peu de mixité sociale, l'entre soi domine tout comme le manque d'ambition, malgré la confiance des parents. Les résultats très interpellant au DNB, comme le faible taux de validation du socle commun, interrogent les pratiques pédagogiques et éducatives, l'évaluation comme la remédiation à la difficulté scolaire. Les enjeux de ce collège sont de se fédérer autour d'un projet commun, de travailler au quotidien sur le vivre-ensemble et de mettre en œuvre une bienveillante exigence pédagogique et éducative afin de créer un vrai et durable sentiment d'appartenance pour tous ; donc de redonner une image positive à ce collège.

SITE du collège:

<https://jules-verne-nimes.mon-ent-occitanie.fr/>

Projet de réseau et/ou d'établissement :

Projet d'établissement (en cours d'actualisation) :

Axe 1 : Maintenir et développer un climat propice aux apprentissages et à l'épanouissement de chacun.

Axe 2 : Favoriser la réussite de tous les élèves par la maîtrise de la langue française et des pratiques pédagogiques adaptées.

Axe 3 : Contribuer à l'ouverture des élèves sur le monde.

Projet de réseau en 3 axes :

Axe 1 : Favoriser la réussite de tous les élèves par la maîtrise de la langue française et des pratiques pédagogiques visant à rendre l'élève autonome.

Axe 2 : Permettre à chaque élève de s'inscrire dans un parcours scolaire personnalisé ambitieux et motivant.

Axe 3 : Renforcer les relations avec les familles et faire de l'enfant un futur citoyen.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Coopérer et travailler en équipe disciplinaire et interdisciplinaire ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- S'investir dans le cadre de la liaison école-collège ;
- S'engager dans une démarche de formation et de développement professionnel.

Fonctions pouvant être confiées :

- Professeur principal ;
- Responsable de projets favorisant la mise en œuvre de la politique de l'établissement ;
- Missions particulières de référents (référents parcours, Devoirs faits, décrochage...).

Mesures Education prioritaire REP+ :Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 4646 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Ressources :

Parcours académique m@gistère : [« Enseigner en éducation prioritaire »](#)

Page académique éducation prioritaire : cliquer [ICI](#)